

## COMITE DIRECTEUR - PV n° 1 REUNION DU 20 JANVIER 2001

*Réunion tenue au siège de la FFA*

- PRESIDENCE :** PHILIPPE LAMBLIN
- PRESENTS :** MMES SUZANNE CATHIARD - ANNIE LAURENT - ODILE LESAGE - FREDERIQUE QUENTIN  
MM. BERNARD AMSALEM - DANIEL ARCUSSET - JEAN-CLAUDE AVRIL - PAUL BENARD – ALAIN BULOT  
LIONEL CACAULT - SYLVAIN COLLETTE - RENE COMORETTO - JEAN-JACQUES COURT (Après-midi,  
pouvoir à ANNIE LAURENT) - JEAN DAHM - PIERRE DELACOUR - MICHEL DEVAUX - GABRIEL ERCKELBOUT  
- EDOUARD ESKENAZI - JEAN-PIERRE FOURNERY – GUY GODBILLON - MARCEL GOMEZ GERARD  
HERTRICH - FRANÇOIS LABARRE - HENRI LAPIERRE (Après-midi, pouvoir à MARCEL GOMEZ) PIERRE-  
YVON LENOIR - GUY MANFREDI - MICHEL MARLE - ANDRE MARTRE - HENRI PERROT CHRISTIAN PREVOST  
- JACQUES PRUVOST - CHRISTIAN ROGGEMANS – LUCIEN SAINTE-ROSE
- ASSISTENT :** MMES DANIELE DEBAYE – ODILE ESKENAZI (I-F)  
MM. BECHIR BOUDJEMAA - JOËL BRUNEAU (B-N) - PIERRE DASRIAUX - GUY DECOCK - GEORGES  
DERCOURT - RICHARD DESCOUX – MARC DONNADIEU (PYR) - NORBERT FANTONI (PYR) - JEAN-PIERRE  
GERVAIS (F-C) – GERARD GOUNON (LYO) – CHARLES GOZZOLI - JEAN GRACIA – MICHEL HUERTAS  
(COR) – FERNAND PELETIER (CEN) - PAUL PELLETIER (POI) - GEORGES POCHON (NPC) - GEORGES  
PONTET (C-A) - HERVE RACT-MADOUX – ANASTASE SEVASTOS - ALAIN SPIRA - DIDIER VAREECKE  
(BRE) – FRANÇOIS VIGNEAU (MJS) - JEAN-CLAUDE VOLLMER
- ABSENTS :** MM. JIMMY COCO - ANDRE JAFFORY - BENOIT ZWIERZCHLEWSKI

### ***Ouverture de la réunion à 10 heures***

Le Président PHILIPPE LAMBLIN salue l'ensemble des présents et particulièrement MM. FRANÇOIS VIGNEAU, délégué du MJS auprès de la FFA et GEORGES DERCOURT, Commissaire aux comptes.

Il invite les nouveaux Présidents de Ligue, dont certains assistent pour la première fois à une réunion du Comité Directeur, dernière du mandat, à se présenter :

- FERNAND PELETIER, Président de la Ligue du Centre ;
- PAUL PELLETIER, Président de la Ligue de Poitou-Charentes ;
- GEORGES PONTET, Président de la Ligue de Côte d'Azur ;
- JEAN-PIERRE GERVAIS, Président de la Ligue de Franche-Comté ;
- ANNIE LAURENT, Présidente de la Ligue d'Auvergne ;
- NORBERT FANTONI, Président de la Ligue de Midi-Pyrénées, accompagné du nouveau Secrétaire Général MARC DONNADIEU.

Ils sont chaleureusement applaudis par tous.

### **1.- ADOPTION DU P.V. N° 5 DU 25 NOVEMBRE 2000**

GUY MANFREDI indique qu'à réception du procès-verbal n° 5 deux observations ont été faites :

- le Président de la Ligue d'Auvergne, BERNARD GILLIET, a indiqué qu'il avait été omis parmi les présents ;
- le Président de la Ligue de Bretagne DIDIER VAREECKE a rappelé qu'il était intervenu lors des « Questions diverses » à propos du remplacement du CTS FRANCIS KERBIRIOU. Le DTN RICHARD DESCOUX lui avait indiqué qu'il serait preneur de toute candidature que la Ligue pourrait présenter car il n'en avait pas actuellement. Pour remplacer les six départs de Cadres Techniques survenus, il n'y a pas eu six professeurs de sports susceptibles d'être nommés mais seulement deux. Un professeur de sports était inscrit sur la liste complémentaire mais il était sursitaire et devait donc accomplir ses obligations militaires avant d'être affecté sur un poste.

➔ **Compte tenu de ces précisions, le Comité Directeur adopte à l'unanimité le Procès-verbal n° 5 de la réunion du 25 novembre 2000.**

**DIDIER VAREECKE** tient à faire observer qu'il n'y a toujours qu'un CTS en Bretagne.

**RICHARD DESCOUX** confirme qu'il va s'efforcer de faire mettre deux CTS à disposition en 2002 mais venus d'autres Ligues, peut-être de la Basse-Normandie et du Nord Pas-de-Calais.

Les deux Présidents de Ligue concernés font remarquer qu'il conviendra alors de les remplacer.

## **2- INTERVENTION DU PRESIDENT PHILIPPE LAMBLIN**

Le Président PHILIPPE LAMBLIN rappelle que cette dernière réunion du Comité Directeur se déroulait traditionnellement la veille de l'Assemblée générale mais qu'il a été décidé de l'avancer par rapport à cette dernière, afin de pouvoir procéder aux modifications qui seraient nécessaires et concerneraient les comptes de la saison écoulée et le projet de budget de la saison en cours.

Il fait un **tour d'horizon** de ses engagements depuis le Comité Directeur du 25 novembre, au cours duquel il a fait part de sa décision de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat de Président :

- il a participé au **Cross du Figaro**, cadre du « Cross pour le cœur » avec quelques athlètes ;
- il s'est rendu à Dakar, auprès du Président de l'IAAF DIACK LAMINE, pour une réunion des organisateurs de Meetings de la **Golden League** dont fait partie le Meeting de Paris Saint-Denis ;
- il a assisté avec plaisir à l'**Assemblée Générale de la Ligue du Nord Pas-de-Calais** au cours de laquelle le Président GEORGES POCHON a été réélu ;
- il a assisté à l'excellente organisation du **Cross Ouest France** au Mans, à l'invitation de l'association organisatrice qui a déclaré son souhait de se porter candidate à l'organisation des Championnats du Monde de Cross-country de 2002 si la ville candidate, Lausanne, se retirait.

Pour les partenariats en discussion :

- **France-Télévision** renouvellera son contrat pour un an, avant d'envisager une prolongation jusqu'à 2004. Il nous faudra garnir les stades durant la première année ;
- la **Caisse d'Epargne** vient de confirmer par écrit son partenariat sur toute l'olympiade ;
- avec **Gaz de France**, un rendez-vous est fixé la semaine prochaine.

Le bilan de ces actions sera présenté à l'Assemblée Générale de La Rochelle.

### **☞ Lutte contre le dopage**

Le Président se dit inquiet des ravages du dopage et pense que ce sera un des enjeux majeurs du prochain mandat. Ce sera le devoir de chaque dirigeant de veiller à lutter contre ce fléau par tous les moyens possibles et de s'associer aux opérations « **Sport-santé** » envisagées et qui devront se développer à la base même de notre sport.

### **☞ Labellisation des Clubs**

Après la deuxième vague de labellisation pour la saison en cours, ce sont 303 Clubs dont, entre autres les structures éducatives sont désormais officiellement reconnus par la Fédération, à l'attention des Parents qui confient leurs enfants et des Collectivités qui leur accordent des soutiens de toute nature.

Que sera le Club du 3<sup>e</sup> millénaire ? La mission des responsables de nos Clubs est certes la découverte de talents mais elle comporte aussi de nombreuses exigences.

### **☞ Plan d'action fédérale 2001-2004**

Après son adoption par le Comité Directeur et les adjonctions nées de la réflexion qui a suivi les Jeux Olympiques de Sydney, certains ont laissé entendre qu'ils agiraient néanmoins à leur guise et selon leurs propres réflexions. C'est faire bien peu de cas de la démocratie.

Le plan d'action a été réfléchi, amendé, chiffré et finalement adopté par le Comité Directeur, en plein accord avec le MJS. Il est désormais applicable. Il n'a pas la prétention d'être une panacée, sinon nous l'aurions établi plus

tôt. S'il reste certes amendable, c'est au-delà de sa mise en route, après deux saisons et si cela apparaît nécessaire, qu'il conviendra de l'infléchir.

#### ☞ **Situation financière et perspectives**

Certes les fonds propres n'ont pas atteint toute l'importance souhaitée mais ils représentent néanmoins près de 8 millions de francs à la clôture des comptes de la dernière saison du mandat. Pour la première fois depuis nombre d'années, la FFA n'a pas été en 1999-2000 en rupture de trésorerie.

Les procédures financières qui ont été mises en place ont permis d'éviter les dérapages dont nous avons un temps souffert et nous avons continué à investir régulièrement pour l'achat de notre Siège, tout en développant de façon importante le nombre de nos licenciés.

Il faut lier le «0 médaille» de Sydney aux incertitudes du sport et ne pas oublier pour autant les nombreux excellents résultats enregistrés, dont ceux de nos jeunes athlètes aux Championnats du Monde où les Etats-Unis n'ont remporté aucune médaille.

Il convient aussi désormais de préparer les Championnats du Monde de 2003 pour en faire un succès de l'ensemble de l'athlétisme français. De son côté, le Président restera attentif à l'action fédérale et souhaite, au moment où il s'apprête à quitter l'avant scène, remercier toutes celles et tous ceux qui lui ont accordé leur confiance au cours des quatre années écoulées et qui ont apporté à l'Athlétisme la richesse de leur collaboration passionnée.

#### ☞ **Candidature à l'organisation du Championnat du Monde de Cross-country 2002**

Le Président a assisté au Mans aux épreuves du Cross Ouest-France et les organisateurs lui ont fait part de leur souhait d'être candidats à l'organisation du Championnat du Monde de 2002 si Lausanne, désignée par l'IAAF, devait y renoncer. Ils ont fait part de leur expérience et de la possibilité de rassembler les conditions, entre autres financières et de production d'image, nécessaires pour réussir dans cette entreprise.

Actuellement, les conditions ne semblant par toutes réunies à Lausanne, il conviendra de prendre rapidement contact avec l'Association organisatrice au Mans

**JEAN GRACIA** indique qu'une présentation de la candidature du Mans devrait alors se faire à l'occasion de la réunion du Conseil de l'IAAF qui se tiendra à Lisbonne (POR) début mars, lors des Championnats du Monde en Salle.

**PIERRE-YVON LENOIR** demande s'il est bien raisonnable d'envisager l'organisation de Championnats du Monde de Cross en 2002, année précédant celle des Championnats du Monde 2003 au Stade de France.

**PIERRE DASRIAUX** s'étonne que l'IAAF semble ainsi manquer de lieux où organiser ces Championnats. Que Lausanne les organise ou renonce devrait être connu au plus tard en juillet.

⇒ **Le Président** indique que Lausanne rencontre des difficultés mais n'a pas encore renoncé. Si, finalement, les Championnats du Monde de 2002 devaient y être organisés, Le Mans pourrait être candidat pour les éditions suivantes, en 2004 ou 2005.

➔ **Le Comité Directeur décide à l'unanimité d'engager rapidement des pourparlers avec l'Association organisatrice du Cross Ouest France du Mans, pour examiner les conditions de leur candidature.**

### **3. – INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL GERARD HERTRICH**

Le Trésorier Général commente les chiffres du **Bilan de la saison 1999-2000** qui fait apparaître un excédent de 722 010,15 F alors que des provisions ont été constituées pour un montant de 956 223,28 F pour diverses charges, les taxes foncières et trois dossiers contentieux dont l'issue est incertaine. Les fonds propres dont disposent la FFA se montent désormais à 7,8 millions de francs mais sont moins importants que ne le souhaitait le Président.

⇒ **Le Président** rappelle que la FFA a connu des saisons sans trésorerie et que cette situation a heureusement évolué, malgré le déficit important enregistré en 1998 à Annecy à l'occasion de l'organisation des Championnats du Monde Juniors.

**M. GEORGES DERCOURT** évoque la nécessité de disposer de réserves car certains paiements peuvent survenir tardivement et, malgré les 7,8 MF de fonds propres, l'équilibre n'est pas atteint par rapport aux besoins de trésorerie. Il faut aussi signaler que la FFA a payé au Comptoir des Entrepreneurs l'indemnité de rupture du contrat d'emprunt effectué pour l'achat du Siège fédéral, dont le relais a été assuré par la Caisse d'Epargne à un taux nettement plus avantageux.

**JEAN-JACQUES COURT** et **RENE COMORETTO** ayant évoqué l'aide aux Clubs, GUY MANFREDI rappelle qu'une aide fédérale de 4 millions de francs a été décidée par le Comité Directeur au titre de la saison 1999-2000, dont une partie a été déjà versée, aux Clubs labellisés et pour les frais de déplacements aux Championnats de France des jeunes catégories, une autre devant l'être, correspondant à l'augmentation des licenciés Cadets et Juniors et l'augmentation des points par licenciés. Enfin, pour les formations de la saison écoulée, la FFA attend que les Ligues précisent, par Clubs, quels ont été les Drigeants, Officiels et Entraîneurs qui ont suivi des formations qualifiantes afin que soit versée l'aide décidée.

→ **Le Comité Directeur décide à l'unanimité de transmettre le Bilan 1999-2000 à l'approbation de l'Assemblée Générale.**

Le Trésorier Général présente le **Compte d'exploitation de la saison 1999-2000.**

**M. GEORGES DERCOURT** observe que les procédures financières qui ont été mises en place ne sont pas toujours respectées comme il conviendrait ; ainsi des notes de frais sont-elles parfois présentées avec plusieurs mois de retard. Il conseille qu'un délai maximum de 3 mois soit respecté, au-delà duquel le remboursement ne serait plus effectué. Il relève aussi que des engagements de dépenses ont été insuffisamment déterminés à l'avance. Des décalages ont conduit à passer 1 million de francs de charges de l'exercice antérieur.

**GERARD HERTRICH** regrette qu'après le versement d'avances pour frais de stages il faille parfois attendre 6 à 7 mois les comptes définitifs.

⇒ **Le Président** demande que l'on applique la règle des trois mois maximum pour présentation des notes de remboursement de frais et de 6 semaines lorsque l'on approche de la fin de saison. Pour les stages nationaux et internationaux, les justificatifs devront parvenir sous 15 jours.

→ **Le Comité Directeur décide à l'unanimité la mise en route de ces procédures, dès que leur communication aura été assurée auprès des intéressés.**

**M. GEORGES DERCOURT** donne quelques explications concernant les stocks où ne doivent figurer que du matériel ou des produits destinés à la vente. Le matériel sportif d'un prix unitaire minimum de 2 500 F sera immobilisé. A défaut, il s'agit de matériel d'exploitation. Il a été ainsi procédé à l'amortissement de stocks non destinés à la revente, concernant par exemple des engins de lancers ayant été déjà utilisés.

**HERVE RACT-MADOUX** commente le tableau de suivi des comptes analytiques où les écarts par rapport au budget sont positifs en cas de dépassement et négatifs s'il s'agit d'une économie. Il donne des explications à propos des écarts les plus importants et fait observer que si des économies de gestion ont été réalisées au Siège de la FFA, cela est peu visible sur le tableau du fait que des Collectivités n'ont pas versé l'intégralité des sommes budgétisées, le département de l'Essonne par exemple.

→ **Le Comité Directeur décide à l'unanimité de transmettre le Compte d'exploitation 1999-2000 à l'approbation de l'Assemblée Générale.**

GERARD HERTRICH présente le **projet de Budget 2000-01**, équilibré à 84 779 000 francs et qui est en baisse par rapport au précédent car la saison comportait les Jeux Olympiques alors que la présente saison ne comportera que les Championnats du Monde d'Edmonton et pas de grande organisation en France.

De même certaines recettes et dépenses de marketing seront-elles effectuées par FAC, la FFA ne conservant en propre que la Communication.

La subvention attendue du Ministère Jeunesse et Sport a été diminuée du montant des aides particulières reçues l'an dernier pour la participation aux JO de Sydney.

Aucune recette supplémentaire n'a été chiffrée pour les licences traditionnelles, après la forte augmentation enregistrée en 2000, et pour les licences Hors stade il a été prévu un passage de 15 à 25 000 licenciés.

**SYLVAIN COLLETTE** demande s'il est judicieux de prévoir des charges sur exercice antérieur. N'avait-on pas sous-estimé recettes et dépenses ? En effet, le budget prévisionnel représentait 90 MF et l'on a terminé l'exercice à 95 MF.

**HERVE RACT-MADOUX** indique que des provisions ont été constituées pour éviter de constater des charges sur exercice antérieur. L'écart, par rapport au budget prévisionnel n'est que de 1 MF car dans les 5 MF supplémentaires, il y a 4 MF en charge comme en produit, dus à l'indemnité de rupture de l'emprunt comptabilisée d'une part en charge à étaler, d'autre part en transfert de charge ; ainsi qu'une annulation de stocks amortis en totalité.

**M. GEORGES DERCOURT** rappelle qu'après consultation de la Direction Générale des Impôts et de spécialistes la FFA s'est mise au régime fiscal des entreprises. Cela permet de récupérer certaines TVA. La FFA est désormais soumise à l'impôt sur les sociétés (IS) pour la totalité de son chiffre d'affaires car s'il avait été décidé de n'en soumettre qu'une partie cela aurait augmenté considérablement l'IS.

GERARD HERTRICH tient à remercier le Trésorier Adjoint CHRISTIAN ROGGEMANS pour l'aide qu'il a apportée, notamment en matière fiscale.

➔ **Le Comité Directeur décide à l'unanimité de transmettre le Budget prévisionnel 2000-01 à l'approbation de l'Assemblée Générale.**

#### **4.- INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL MICHEL MARLE**

##### **➤ Diplôme de Dirigeant**

JEAN-JACQUES COURT rappelle la précédente adoption par le Comité Directeur des conditions de création du Diplôme de Dirigeant. Une réunion de la Commission des Formations élargie aux représentants des Ligues propose d'apporter deux modifications au règlement adopté, notamment le choix possible par les candidats de seulement 4 unités de formation parmi les cinq proposées.

➔ **Le Comité Directeur approuve à l'unanimité les modifications au règlement du Diplôme de Dirigeant proposées par la Commission élargie des Formations.**

##### **➤ Emplois-Jeunes**

MICHEL MARLE indique qu'il présentera à l'Assemblée Générale une récapitulation précise de la situation des 300 emplois-Jeunes en place car toutes les Ligues ont répondu au questionnaire qui leur avait été adressé. Mme Elisabeth Delorme de la Fondation Gaz de France a été invitée à La Rochelle et sera présente. Cela lui permettra de répondre aux questions que les Délégués pourront lui poser.

L'olympiade qui s'ouvre verra la fin du dispositif concernant les emplois-Jeunes et, pour l'instant, rien n'indique officiellement si cette sortie sera accompagnée de la nouvelle aide dégressive dont il a été question. Des informations à ce sujet vont être recherchées.

##### **➤ Approbation des Procès-verbaux des Commissions Nationales plénières**

##### **◆ Commission Nationale des Officiels**

Le Président PIERRE DELACOUR rappelle la tenue de la réunion plénière de la CNO le 18 novembre.

Le PV a permis la publication de nombreux tableaux récapitulatifs concernant les nominations d'Officiels ainsi que d'autres en annexe concernant :

- les Officiels nommés de 1993 à 2000 (139 pour cette dernière année) ;
- la répartition sur cette période par type de fonction ;
- par Ligue, la répartition des 139 nominations en 2000 et des nominations sur 3 ans (1998 à 2000) ;
- par Ligue, un rappel du nombre de nominations en 1998, 1999 et 2000 et, pour cette dernière année, la relation existant entre les officiels nommés et le nombre de licenciés.

Une harmonisation des formations est souhaitée.

Suite à des modifications concernant le Manuel de l'IAAF, il convient de modifier les articles correspondants de la Charte des Officiels.

Les responsables interrégionaux seront responsables des convocations et du Jury.

La CNO regrette de rencontrer encore des difficultés pour la publication d'informations concernant les règlements dans la revue fédérale, étant rappelé que les Officiels fédéraux en sont destinataires.

**EDOUARD ESKENAZI** précise que les modifications de la Charte des Officiels ont été soumises au Bureau Fédéral.

→ **Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le PV du 18 novembre de la Commission Nationale des Officiels**

### ◆ **Commission Nationale des Vétérans**

Le Président de la CNV JEAN-CLAUDE AVRIL commente le PV de la réunion plénière du 2 décembre.

Aucune difficulté particulière n'a été signalée et une amélioration de la qualité des organisations est constatée.

Il convient de s'efforcer d'accompagner l'afflux des Vétérans, passés de 19 291 à 25 763 pour les Hommes et de 3 901 à 5 400 pour les Femmes, de 1999 à 2000.

**Voeux** : la CNV a apprécié que tous les voeux qu'elle a présentés aient été acceptés.

Elle en présente un dernier car il est souhaité qu'un titre par équipes Vétérans Femmes soit attribué lors des Championnats de France des 10 km (18 équipes ont été classées en 2000).

La CNV souhaite enfin qu'une attention particulière soit portée aux Vétérans Femmes dans les Championnats de Cross-country. Le passage en Vétéran à 35 ans comporte le risque qu'elles participent en Seniors. Les règles de qualification devraient tenir compte des résultats réels.

**PAUL BENARD** indique avoir interrogé les Ligues à propos du Cross-country et du nombre de Vétérans Femmes entre 35 et 40 ans qui ont terminé dans les qualifiées. Les règlements ont été adaptés mais toutes les Ligues n'ont pas répondu.

JEAN-CLAUDE AVRIL est d'accord sur cette façon de procéder et souhaite que les Ligues répondent.

Il rend compte de l'enquête qui a été menée en 2000 auprès des Vétérans. Parmi les points intéressants :

- il existe une pratique de l'athlétisme chez les enfants de Vétérans et réciproquement ;
- les Vétérans sont majoritairement satisfaits des informations recueillies dans les Clubs ; ils les pensent indispensables pour y trouver la convivialité, des entraîneurs et des conditions d'entraînement ;
- ils souhaitent une généralisation des classements par catégorie d'âge : V1, V2, V3 ;
- ils souhaitent un développement des relations entre les Clubs et l'école où l'athlétisme devrait avoir une meilleure place.

⇒ **Le Président** remercie JEAN-CLAUDE AVRIL et la Commission pour le travail accompli. Il est heureux de constater que les Vétérans sont sensibles à la pratique de leurs enfants, et des jeunes en général, et que le nombre de Vétérans ait augmenté de façon très sensible.

→ **Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le PV du 2 décembre de la réunion plénière de la Commission Nationale des Vétérans, notamment pour la création d'un titre par équipe Vétérans Femmes aux Championnats de France des 10 km.**

### ◆ **Comité National de Marche**

JEAN DAHM évoque la réunion plénière du CNM qui s'est tenue le 9 décembre.

Elle a permis un tour d'horizon des principaux résultats enregistrés en 2000.

8 records de France ont été améliorés : 4 en Juniors, 1 en Espoirs et 3 en Seniors.

**Voeux** : le CNM souhaite que la FFA s'aligne sur les records reconnus par l'IAAF et que soient reconnus des records de France pour les épreuves suivantes :

- 20 000 m Femmes Seniors et Espoirs ;
- 10 000 m Femmes Juniors.

Il demande, de plus, que soient reconnus des records de France pour deux épreuves :

- 30 minutes Juniors Femmes ;
- 20 minutes Minimes Femmes.

➔ **Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le PV du 9 décembre de la réunion plénière du Comité National de Marche et décide la reconnaissance des différents records de France Femmes mentionnés ci-dessus**

### ◆ **Commission Sportive et d'Organisation**

PAUL BENARD dit sa satisfaction du bon déroulement de la réunion plénière de la CSO qui s'est tenue le 6 janvier et remercie le Vice-Président Délégué GUY MANFREDI qui en a suivi les travaux.

Il rappelle que cette réunion devait se tenir au mois de novembre et a été repoussée ; cela a permis une bonne mise au point de certains règlements qui sont repris en annexe du PV de la CSO :

- Annexe 2 : Règlement pour les Championnats Interclubs 2001.
- Annexe 3 : Qualification aux Championnats de France 2001.

#### **Annexe 2 : Championnats de France 2001.**

- aucune modification pour les Interclubs **Nationale 1** ;
- en **Nationale 2**, le 1<sup>er</sup> tour verra des regroupements géographiques en 2, 3 ou 4 groupes qui permettront de composer la finale Interrégionale (les vainqueurs du 1<sup>er</sup> tour plus les 4, 5, 6 meilleurs totaux avec des aménagements possibles laissés à l'initiative des Conseils Interrégionaux) ;
- Interclubs des **moins de 20 ans** : ouvert à 12 Clubs, selon les mêmes règles que celles qui existaient pour les Interclubs Juniors-Espoirs. De plus, un Championnat Promotion est créé avec 12 Clubs, selon certaines conditions de participation et pour des Clubs ayant réalisé aux Interclubs Seniors 2001 moins de 27 000 points chez les Hommes (décision prise en séance) et moins de 23 000 points chez les Femmes.

#### **Annexe 3 : Qualifications aux Championnats de France.**

Les qualifications se feront à la place et à la performance ; les performances qualificatives réalisées devront être immédiatement signalées aux CTI.

Pour les Championnats de France Elite, les coordonnateurs de spécialités interviendront.

La CSO propose que les Championnats de France « Promotion » soient appelés « Nationaux ».

RICHARD DESCOUX, pour la catégorie **Espoirs**, précise les points suivants :

- les Espoirs qui participeront aux Championnats d'Europe devront avoir participé aux Championnats de France Elite ;
- le titre de Champion de France Espoir sera donné lors des Championnats Nationaux au meilleur Espoir finaliste.

Il n'est donc pas question de supprimer les Championnats de France Espoirs comme certains l'ont prétendu. L'intérêt de ce qui a été arrêté est de permettre un brassage par niveau de valeur. Certaines spécialités sont faibles et des Espoirs y réalisent des performances parfois inférieures à celles des Juniors. De nombreux Espoirs participeront aux Championnats Interrégionaux.

PAUL BENARD indique que la CSO tiendra une **réunion plénière** en mai ou juin pour les compétitions de Cross-country et en Salle.

**Examen des vœux à caractère technique** repris au PV de la CSO plénière, pour application en 2002.

☞ Vœu n° 1 : rejeté.

☞ Vœu n° 2 (AQU) : demandant à **ne plus considérer comme mutés** au sens des règlements sportifs les athlètes bénéficiant d'une mutation pour un autre Club.

➔ **Après discussion, le Comité Directeur décide de transmettre ce vœux au Groupe des textes pour étude approfondie par 27 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.**

- ☞ Vœu n° 3 (AS Aix-les Bains) : concernant le **règlement des Interclubs des moins de 20 ans**.  
Vœu déjà adopté précédemment (finale à 12).
- ☞ Vœu n° 4 (AQU) : application d'une **pénalité de 500 points** en cas d'absence d'officiel qualifié lors des Interclubs des moins de 20 ans.

➔ **Le Comité Directeur adopte ce vœu à l'unanimité.**

- ☞ Vœu n° 5 (J-Y COCHAND, CTN des Epreuves Combinées) : suite à sa proposition de passer à l'Octathlon Minimes H, l'Heptathlon Minimes F et au Décathlon Cadets, la CSO propose pour 2002 la création d'un Décathlon Cadets avec un 300 m.

➔ **Le Comité Directeur approuve à l'unanimité l'organisation en 2002 d'un Décathlon Cadets avec un 300 m.**

- ☞ Vœu n° 6 (LYO) : souhaitant que la CNJ gère les épreuves et les compétitions des Cadets.

EDOUARD ESKENAZI fait observer que cela concerne le Règlement Intérieur donc l'Assemblée Générale.

CHRISTIAN PREVOST indique que la CNJ ne souhaite pas gérer l'aspect compétitions, à la rigueur ce qui concernerait le programme des épreuves.

RICHARD DESCOUX évoque la continuité de la pratique des Minimes et des Cadets.

DANIEL ARCUSET propose que la question soit étudiée encore plus largement afin que la réflexion porte sur l'activité sportive des trois catégories Benjamins, Minimes et Cadets.

- ➔ **Le Comité Directeur renvoie ce vœu à l'étude des Commissions compétentes et y joint le Vœu n° 7 (LYO) concernant un Challenge Cadets avec participation des Minimes.**
- ➔ **Le Comité Directeur approuve à l'unanimité, moins une abstention, le PV de la réunion plénière du 6 janvier de la CSO.**

## **5.- PRESENTATION DES CANDIDATS A LA PRESIDENCE DE LA FFA**

Le Président PHILIPPE LAMBLIN pense le moment venu de demander une présentation de leur programme aux deux candidats qui, s'ils sont élus au Comité Directeur, envisagent de se porter candidats à la Présidence de la FFA.

Le Comité Directeur entend donc **BERNARD AMSALEM** puis **FRANÇOIS MONTEIHET**, prié par le Président de rejoindre la réunion.

-----

Après ces deux interventions, le Président PHILIPPE LAMBLIN remercie les Membres qui vont quitter le Comité Directeur pour la part constructive qu'ils ont prise aux débats tout au long du mandat qui s'achève.

Il indique qu'ODILE LESAGE va rejoindre France Athlétisme Communication pour apporter son concours à la gestion des partenariats et à la recherche de nouveaux partenaires, dans le cadre de la mission de cette filiale de la FFA.

Il remercie tous ceux qui l'ont représenté aux Assemblées Générales des Ligues et tient à offrir à tous les présents, membres du Comité Directeur et de la Direction Technique Nationale, aux invités, ainsi qu'à JEAN GRACIA, ALAIN SPIRA et GUY DECOCK, le livre d'ALAIN BILOUIN « Athlétisme français » récemment publié.

Obligé de regagner Lille rapidement, il demande à GUY MANFREDI de bien vouloir assurer la Présidence de la réunion jusqu'à son terme.

## **6.- MODIFICATIONS DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR (voir annexe)**



EDOUARD ESKENAZI présente les modifications des Statuts et du Règlement Intérieur qui sont à soumettre, si le Comité Directeur le décide, à l'approbation de l'Assemblée Générale du 27 janvier à La Rochelle.

Il s'agit de modifications qui ont été étudiées par le Groupe des Textes réglementaires et dont certaines, concernant le Règlement Intérieur, sont demandées par des Présidents de Commission Nationale qui ont été réunis en fin de saison pour faire part des enseignements tirés au cours du mandat. Des modifications sont également demandées par l'IAAF à tous ses membres.

## **Statuts**

→ **Le Comité Directeur décide à l'unanimité de transmettre les deux modifications concernant les Articles 15.6 et 21.2 des Statuts à l'Assemblée Générale.**

## **Règlement Intérieur**

→ **Le Comité Directeur décide à l'unanimité de transmettre à l'Assemblée Générale les modifications concernant les articles 4 - 4.4 - 4.5 - 15.1 - 23.2 - 25 - 26.4 - 27.3 - 28.3 – 31 – 31.1 – 31.2 - 34 et 36.3 du Règlement Intérieur.**

L'Article 29.3 du Règlement Intérieur est nouveau et concerne le rôle de la CNCHS : « Elle assure également, sous le contrôle de la Direction Technique Nationale, le suivi et la gestion des formations d'entraîneurs de courses sur route. »

GUY MANFREDI remarque que cet article n'a pas été soumis à l'étude du Groupe des textes.

BERNARD AMSALEM, au nom de GUY GODBILLON qui a quitté la réunion, indique que cette modification a été adressée directement et peut-être tardivement à EDOUARD ESKENAZI, après la réunion des Présidents des Commissions Nationales, mais que cet article exprime ce qui se passe déjà en matière de formation des entraîneurs de courses sur route et depuis qu'elles ont été entreprises.

→ **Le Comité Directeur décide, par 19 voix pour, 0 contre et 10 abstentions, de transmettre à l'Assemblée Générale le nouvel article 29.3 du Règlement Intérieur.**

## **7.- LABELLISATION 2001 ET CAMPAGNE 2002 ET 2003 – AUTRES AIDES AUX CLUBS**

DANIEL ARCUSET évoque la réunion du Groupe de travail qui s'est tenue le 4 janvier pour examiner 97 dossiers de demandes de labellisation de Clubs pour l'année 2001.

7 dossiers ayant été écartés, ce sont **90 labellisations pour 2001** qui sont venues s'ajouter aux 213 qui avaient été prononcées l'an dernier pour deux ans. La liste complémentaire des Clubs sera remise aux Ligues à l'occasion de l'Assemblée Générale du 27 janvier.

Pour cette saison, c'est une aide globale de **1 100 000 F** qui va être répartie aux 303 Clubs labellisés, de 10 000 F pour les Clubs classés N+4 à 1 000 F pour les Clubs classés R+1, selon le même barème que l'an dernier.

Les documents de communication destinés aux Clubs leur seront adressés au printemps ainsi que la mallette du CNOSF.

Si les Clubs le désirent, un courrier de la FFA pourra être adressé aux Collectivités. Ils devront alors l'indiquer au Secrétariat Général, en donnant toutes précisions nécessaires : nom de la Collectivité, nom du Président, adresse, éventuellement nom de la personne concernée s'il ne s'agit pas du Président.

Il est suggéré aux Ligues et Comités d'organiser à nouveau des réceptions au cours desquelles les diplômes seront remis aux Dirigeants des Clubs labellisés, comme il s'en est organisé de nombreuses en 2000.

Le Groupe a remarqué l'excellente tenue générale des dossiers de demandes des Clubs et le travail sérieux d'examen effectué par les Comités et les Ligues à l'aide de la feuille récapitulative qui était jointe, ce qui a grandement facilité la tâche finale.

## **Campagne de labellisation 2002 et 2003**

Les enseignements tirés de la première campagne vont servir à la suivante, qu'il s'agisse de modifications de forme ou de fond.

Le Groupe s'est entretenu du projet d'un « joker » par dossier, ce qui permettrait dans certains cas un meilleur classement des Clubs.

DANIEL ARCUSET se propose d'examiner les modifications à introduire en vue de la campagne 2002-2003 et qui seront soumises au Groupe de travail.

### **Autres aides financières aux Clubs**

DANIEL ARCUSET évoque les autres aides financières destinées aux Clubs et qui concernent les domaines suivants :

- l'augmentation des **effectifs cadets et juniors** : soit 500 000 F répartis à 582 Clubs bénéficiaires ;
- l'aide aux **formations**, alors que 3 539 licenciés ont suivi une formation qualifiante en 2000 (soit une aide de 113 F par personne, pour un total de 400 000 F). Certaines Ligues doivent encore communiquer au Trésorier Général de la FFA la répartition par Clubs des personnes formées.
- l'aide à **l'augmentation des points par licenciés** (300 000 F), qui sera versée dès que la FFA aura rassemblé les points des Clubs en 2000.

Il est à noter qu'à l'issue des versements restant à effectuer, le nombre de Clubs recevant une aide financière de la FFA aura doublé pour la saison 2000 par rapport à la saison 1999.

### **Evolution dans la répartition des 4 MF destinés aux Clubs en 2001**

Compte tenu des tendances (à la hausse, à la baisse ou stationnaire) indiquées par chapitre lors de l'adoption en 2000 par le Comité Directeur, le Groupe propose pour 2001 la nouvelle répartition suivante :

- Compétitions par équipes : **25 %** au lieu de 30 %
- France Jeunes : **statu quo** à **20 %**
- Formations : **15 %** au lieu de 10 %
- Augmentation Cadets/Juniors : **15 %** au lieu de 12,5 %
- Augmentation Points/licenciés : **suppression** (au lieu de 7,5 %)

➔ **Le Comité Directeur approuve la répartition des aides financières 2001 destinées aux Clubs.**

## **8.- CANDIDATURES AU COMITE DIRECTEUR**

ANNIE LAURENT présente les 55 candidatures au Comité Directeur qui ont été reçues dans le délai fixé (12 février). Une seule candidature a été écartée car postée le lendemain de la date limite.

Un document de présentation des candidats comportant photo et CV sportif. est remis aux membres du Comité Directeur. Il sera remis aux Délégués des Ligues à l'Assemblée Générale. De plus, les candidats seront invités à se présenter avant l'élection.

## **9.- INTERVENTION DU DTN RICHARD DESCOUX**

En concertation avec ses proches collaborateurs, RICHARD DESCOUX fait le point des dossiers ouverts, avancés et traités par la DTN au cours des quatre années écoulées.

### **Gestion du Haut niveau**

Convention athlète de Haut niveau / FFA – Règlement des Représentants d'athlètes.  
Restructuration et transparence des aides personnalisées et des modalités de sélection.

### **Suivi du Haut niveau**

Restructuration de la filière d'accès au haut niveau (pôles Espoirs par région et foyers associés).  
Mise en place d'un suivi médical du collectif France (médical et paramédical).  
Création d'un réseau régional de suivi médical – Mise en place d'un médecin pour la lutte antidopage.  
Création d'une cellule d'accompagnement et de soutien psychologique (athlète et entraîneur).  
Réorganisation et développement de l'encadrement national du Hors stade et du demi-fond.

Création d'un suivi national « Jeunes » et mise en place de cadres techniques responsables nationaux.  
Création et développement d'une structure de soutien et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle (avec l'aide de MARIE-CHANTAL MATHIAS puis d'ELISABETH VAILLANT, détachées par Gaz de France), avec mise à disposition d'un cadre à mission nationale.

### **Domaine de l'animation**

Mise à disposition d'un cadre national pour la création et le fonctionnement d'un site internet fédéral.  
Réorganisation et développement d'une stratégie des meetings nationaux.  
Création d'une épreuve de Cross-court (titre mondial).

### **Domaine du relationnel**

Collaboration étroite avec les élus ; mise en place d'un système de fonctionnement interdépendant et convivial.  
Renforcement du secrétariat de la DTN, passé de 3 à 5 personnes.  
Renforcement de la gestion humaine des cadres techniques : 16 mouvements obtenus du MJS à la demande des CTS, dont 4 mouvements DOM.

### **Domaine de la formation**, en collaboration avec Charles Gozzoli.

Création de contenus de formation pour l'ensemble des niveaux.  
Création d'une filière « école d'athlétisme ».  
Création d' « entraîneur expert ».  
Consolidation du cursus de formation Courses Hors stade.  
Mise en place de règles nationales de formation.  
Mise en place d'une formation de formateurs.  
Mise en place régionalisée de journées nationales de formation des enseignants d'EPS.  
Soutien technique et pédagogique des activités du Kid Stadium.

Pour conclure son intervention, le DTN RICHARD DESCoux remet à chacun le **Plan d'action 2001-2004** mis à jour et découlant des décisions prises par le Comité Directeur les 10 juin et 25 novembre 2000 et de la réunion plénière de la CSO du 6 janvier 2001.

## **10.- BILAN DE LA COMMISSION MEDICALE NATIONALE**

A son tour, BECHIR BOUDJEMAA souhaite dresser le bilan de la CMN et remercier les élus, la DTN et JEAN GRACIA pour leur bonne collaboration.

Il évoque la mise en place des différents suivis médicaux, dont les bilans sanguins, aux différents niveaux, dont celui des Jeunes, et les travaux concernant la lutte contre le dopage.

La collaboration avec les Ligues reste encore à développer dans le domaine médical mais deux colloques ont été organisés avec le soutien financier du Comptoir Industriel des Viandes (CIV), plus un Congrès.

-----  
Avant de lever la séance, GUY MANFREDI tient à adresser au nom de tous des remerciements et un cordial salut à ceux des membres du Comité Directeur qui n'ont pas fait acte de candidature :

le Président PHILIPPE LAMBLIN, ODILE LESAGE, FREDERIQUE QUENTIN, GUY GODBILLON, GABRIEL ERCKELBOUT, HENRI PERROT, JACQUES PRUVOST et LUCIEN SAINTE-ROSE. Il salue amicalement le Président de la CSR PIERRE DASRIAUX qui va mettre fin à sa collaboration dès que le témoin aura été transmis.

*Séance levée à 16h00*

**Prochaine réunion du Comité Directeur, le 3 février , à 10 heures, au Siège de la FFA.**